



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                        |                                             |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Nom du produit                         | UCON LUBRICANT 50 HB 5100                   |
| Numéro du produit                      | 64220                                       |
| Synonymes; marques commerciales        | UCON 50 HB 5100                             |
| Indications sur l'enregistrement REACH | exempté – polymère exempté par article 2(9) |
| Numéro CAS                             | 9038-95-3                                   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |                                                                                                              |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisations identifiées | Additif pour liquide hydraulique. Lubrifiant. Heat Carrier, brasage tendre metallurgy Teinture pour textiles |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |                                                                                                                                                         |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>+33 (0)1 85 57 46 00<br>SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence          | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59                  |
| Sds No.                           | 64220                                                         |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Dangers physiques             | Non Classé                           |
| Dangers pour la santé humaine | Acute Tox. 2 - H330 STOT RE 1 - H372 |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé                           |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

### Contient

OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONOBUTYL ETHER

### 2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE,  
MONOBUTYL ETHER

> 99.0%

Numéro CAS: 9038-95-3

#### Classification

Acute Tox. 2 - H330

STOT RE 1 - H372

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### Nom du produit

UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### Indications sur l'enregistrement REACH

exempté – polymère exempté par article 2(9)

### Numéro CAS

9038-95-3

### Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Information générale

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Consulter un médecin immédiatement. |
| <b>Ingestion</b>        | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Contact cutané</b>   | Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                         |                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Mortel par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| <b>Contact oculaire</b> | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.                                                                                                                                    |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                                                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                         |                                                                                                                              |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                       |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b>             | En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Ethers. Hydrocarbures. Cétones. Acides - organiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.                                                      |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b> | Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Evacuer la zone. |
| <b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>            | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Approcher le déversement contre le vent.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Récipients appropriés : polyéthylène vitrifié. Acier inoxydable. Acier. Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon).

**Classe de stockage** Stockage de produits toxiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONOBUTYL ETHER (CAS: 9038-95-3)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.35 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                       |                                       |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Aspect                                                | Liquide.                              |
| Couleur                                               | Incolore. à Jaune.                    |
| Odeur                                                 | Faible.                               |
| Seuil olfactif                                        | Pas d'information disponible.         |
| pH                                                    | pH (solution diluée): 5.5 - 7.5 (10%) |
| Point de fusion                                       | Pas d'information disponible.         |
| Point d'écoulement                                    | -36°C                                 |
| Point de congélation                                  | Pas d'information disponible.         |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 200°C Méthode par le calcul.        |
| Point d'éclair                                        | 199°C Coupelle fermée.                |
| Taux d'évaporation                                    | Pas d'information disponible.         |

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

|                                                                                  |                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Facteur d'évaporation</b>                                                     | Pas d'information disponible.       |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | Non applicable.                     |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Pas d'information disponible.       |
| <b>Autre inflammabilité</b>                                                      | Pas d'information disponible.       |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | <0.01 mm Hg @ 20°C                  |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | > 10 Méthode par le calcul.         |
| <b>Densité relative</b>                                                          | 1.057 @ 20°C Méthode par le calcul. |
| <b>Densité apparente</b>                                                         | Pas d'information disponible.       |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | Soluble dans l'eau.                 |
| <b>Coefficient de partage</b>                                                    | Pas d'information disponible.       |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                                         | Pas d'information disponible.       |
| <b>Température de décomposition</b>                                              | Pas d'information disponible.       |
| <b>Viscosité</b>                                                                 | 952 - 1050 cSt @ 40°C               |
| <b>Propriétés explosives</b>                                                     | Pas d'information disponible.       |
| <b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>                                    | Pas d'information disponible.       |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                                    | Non disponible.                     |

### **9.2. Autres informations**

|                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Indice de réfraction</b>        | Pas d'information disponible. |
| <b>Taille de particules</b>        | Pas d'information disponible. |
| <b>Poids moléculaire</b>           | 3930                          |
| <b>Volatilité</b>                  | Pas d'information disponible. |
| <b>Concentration de saturation</b> | Pas d'information disponible. |
| <b>Température critique</b>        | Pas d'information disponible. |
| <b>Composé organique volatil</b>   | Pas d'information disponible. |

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

|                   |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité</b> | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--------------------------------------------------------|

### **10.2. Stabilité chimique**

|                           |                                                                    |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Stabilité chimique</b> | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

|                                             |                      |
|---------------------------------------------|----------------------|
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Ne polymérisera pas. |
|---------------------------------------------|----------------------|

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Ethers. Hydrocarbures. Cétones. Acides - organiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 45000 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 21140 mg/kg, Cutanée, Lapin

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> 0.106 - 0.26 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat

**ETA inhalation** 0,11  
(poussières/brouillards mg/l)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non sensibilisant. Homme

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Organes cibles** Système respiratoire, poumons

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

|                         |                                                                                                                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Mortel par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| <b>Ingestion</b>        | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.                                                                                                          |
| <b>Contact cutané</b>   | Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.                                                                           |
| <b>Contact oculaire</b> | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.                                                                                                   |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: 3170 - 11900 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 17000 - 19000 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 16 heures: 10000 mg/l,

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être lentement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 7 %: 28 jours

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

#### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

H2 4120.2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

29/08/2022

### Numéro de version

1.000

### Numéro de FDS

64220

### Statut de la FDS

Approuvé.

## UCON LUBRICANT 50 HB 5100

**Mentions de danger dans leur intégralité** H330 Mortel par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Signature** Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.